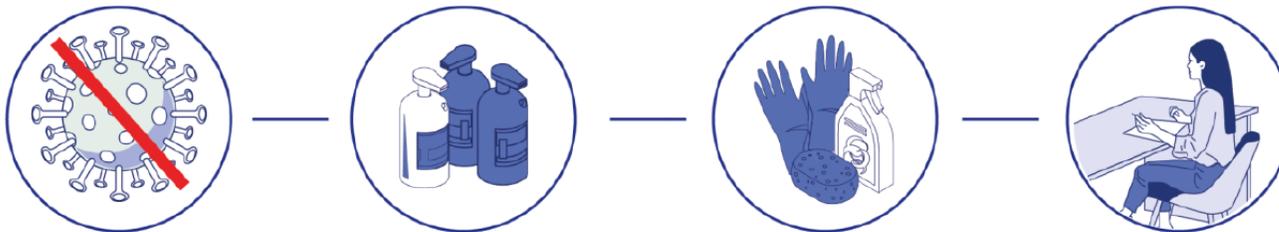


Webinaire MT 71

LE DECONFINEMENT : COMMENT JE M'Y PRENDS ?

Conditions de reprise d'activité en sécurité

07/05/2020



Programme

- Rappel des risques liés au covid19
- Préalables : EVRP et mise à jour du DU
- **Protocole national de déconfinement pour les entreprises**
- Formalisation du protocole de reprise d'activité
- Autres outils
- Questions / réponses




MINISTÈRE
DU TRAVAIL
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROTOCOLE NATIONAL
DE DÉCONFINEMENT
POUR LES ENTREPRISES
POUR ASSURER LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS**

COVID-19

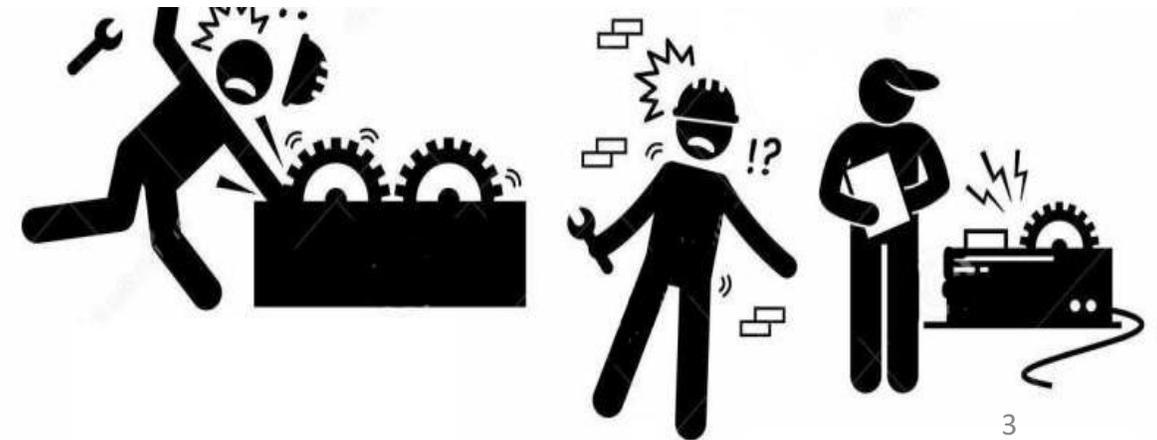
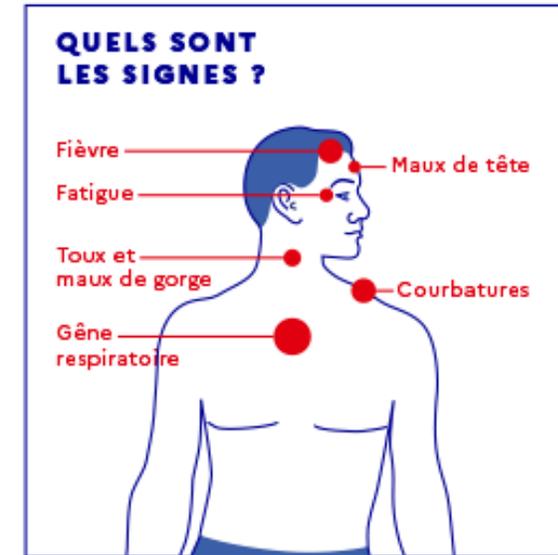


3 MAI 2020

Rappel des risques liés au covid19



- Maladie pouvant présenter des symptômes sévères
- Risques pour la santé des salariés
- Risques pour la santé des entreprises



Facteurs de contamination liés au covid19



- Transmission de la maladie par les gouttelettes de fluides corporels
- Contact étroit avec une personne malade lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement et en l'absence de mesures de protection
- Transmission du virus par le contact des mains non lavées et souillées par des gouttelettes



Les gestes barrières, l'hygiène et les mesures de distance physique sont indispensables pour se protéger des risques

Protocole national de déconfinement pour les entreprises

- **Préalable : MAJ du DUERP**
 - **Eviter les risques d'exposition au virus**
 - Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
 - Privilégier les mesures de prévention collective
 - Organisationnelle : télétravail à privilégier
 - Technique
 - Information – signalétique
- Les mesures de protection individuelle en complément sur les risques résiduels



Réunions d'échanges
quotidiennes



PCA plan de continuité d'activité
PRA plan de reprise d'activité

Démarche

1) Anticiper la reprise : Direction, IRP, comité de pilotage...

- Nommer un référent COVID19
 - Fiche pratique Préambule MT71

2) Rassembler les informations ressources

- Protocole national de déconfinement
- Fiches métiers du ministère du travail
- Annexe DUERP Covid19
- Guides et bonnes pratiques de votre branche professionnelle...

3) Rédiger le protocole de déconfinement ou plan de reprise d'activité

- S'appuyer sur le document du ministère du travail 8 points
- Utiliser les fiches pratiques « MT71 » en lien avec les 8 points
- Relever les informations, les partager , faire la synthèse dans le protocole ou PRA

4) Diffuser le protocole, suivre sa mise en œuvre et ajuster si besoin les mesures de prévention



Protocole national de déconfinement



8 points :

- I) Mesures barrières et de distanciation physique
- II) Recommandations en termes de « **jauge** » par espace ouvert
- III) Gestion des flux de personnes
- IV) Les Equipements de protection individuelle (EPI)
- V) Les tests de dépistage
- VI) Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés
- VII) La prise de température
- VIII) Nettoyage et désinfection

Fiches
Pratiques MT71
pour vous aidez

Protocole national de déconfinement



I) Mesures barrières et de distanciation physique

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Protocole national de déconfinement



II) Recommandations en termes de « **jauge** par espace ouvert »

Critère «universel » d'occupation maximale

- 4 m² par personne avec 1 m minimum autour d'une personne
- Calcul du nombre de personnes maximales en fonction de la surface résiduelle du bâtiment (hors mobilier et espaces de circulation)

$$S_r = S_t - S_u \quad \text{Jauge} = S_r/4$$

*S_t : surface totale bâtiment *S_u : Surface utilisée *S_r : surface résiduelle ;

- Surface de plus de 40 000m² => autorisation préfecture

Protocole national de déconfinement



III) Gestion des flux de personnes

- Analyse rigoureuse pour toute période d'occupation de tous les locaux
 - Personnel, clients, fournisseurs...
- Identifier les risques de rupture de la distanciation physique
- Identifier et analyser les périodes d'affluence
- Réorganiser le travail/les pauses : télétravail/ présentiel/travail en équipe
- Eviter ou limiter les flux , les croisements
- Analyser les circonstances particulières de circulation : locaux communs, accueil du public, des clients...
- Informer chaque occupant des nouvelles règles de circulation (accueil, fléchage, signalétique, point lavage des mains....)

Plan de
circulation

Protocole national de déconfinement



IV) Les Equipements de protection individuelle (EPI)

Rappel de la doctrine générale pour le port des EPI :

- En dernier recours ou en complément pour le risque résiduel ;
- Adaptés de la nature des risques au poste (ne pas oublier les autres expositions liées à la tâche (chimique notamment)
- Spécificité pour les personnels de santé
- Utilité du masque, **des gants** et des autres dispositifs de protection

Le masque devient obligatoire uniquement si les règles de distanciation ne peuvent être respectées.

Pour tout EPI à usage unique, penser à l'approvisionnement, à la récupération et l'évacuation des déchets (double sac, 24 h, DIB)

Webinaire 5 :
Utilisation des EPI
Tuto :
[gants/masques](#)

Protocole national de déconfinement



V) Les tests de dépistage

Objectif : isoler au plus tôt un salarié présentant des symptômes et les personnes ayant été en contact rapproché avec lui

Le rôle des entreprises

- Diffusion d'informations : relayer les messages de CAT aux salariés
- Procédures en cas de symptômes (idem pour les personnes ayant été en contact avec le salarié potentiellement infecté)
- Ré – Evaluation précise des risques de contagion
- Collaboration avec les autorités sanitaires si elles sont sollicitées (contact tracing).

La mise en place de test de dépistage (virologique ou sérologique)

Tests non autorisés pour les salariés dans les entreprises

Protocole national de déconfinement



VI) Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

Rédaction d'une procédure de prise en charge sans délai des personnes avec symptômes (éventuellement avec le médecin du travail)

- 1) Isoler la personne
- 2) Mobiliser le professionnel de santé de l'entreprise – le sauveteur secouriste – le référent covid19
- 3) Contacter les services médicaux en fonction de la gravité des symptômes
- 4) Après la prise en charge, prendre contact avec le Med du Travail, appliquer les consignes de désinfection et de suivi du personnel
- 5) Si COVID confirmé : prise en charge et suivi par les acteurs du contact-tracing (Md traitant et Assurance maladie)

Protocole national de déconfinement



VII) La prise de température

- Prise de température systématique non recommandée
- Possibilité de mettre un thermomètre à disposition pour auto mesure individuelle (penser à le désinfecter après chaque utilisation)
- Toutefois possibilité de mesures mais doivent respecter les dispositions du code du travail (note de service – adjonction au RI) + info secrétaire du CSE et IT
- Salarié a le droit de refuser = retour chez lui avec maintien salaire

Protocole national de déconfinement



VIII) **Nettoyage** (détergents, dégraissants, détachants)

ou **désinfection** (virucide cf Norme EN 14476 ou eau de javel à 0,5% chlore actif)

Sols, surfaces et objets fréquemment touchés ...

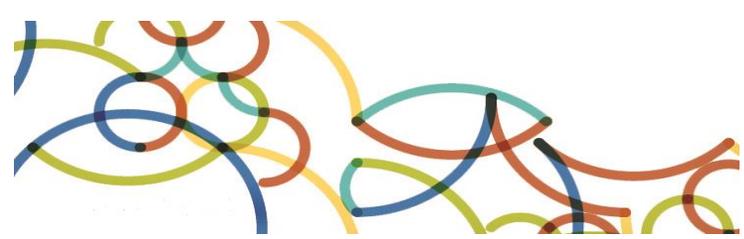
Déchets

- Prioriser l'utilisation de lingettes pré-imprégnées ou imbibées
- **Après fermeture : Si lieu fermé depuis 5 jours minimum** = protocole habituel de nettoyage + aérer les locaux + laisser couler l'eau des robinets
- **Nettoyages réguliers : Si lieu fréquenté les 5 précédents jours** = nettoyage poussé avec produits tensio-actifs
- **Aérer le plus souvent possible**
- **Organiser la collecte et la récupération des déchets**

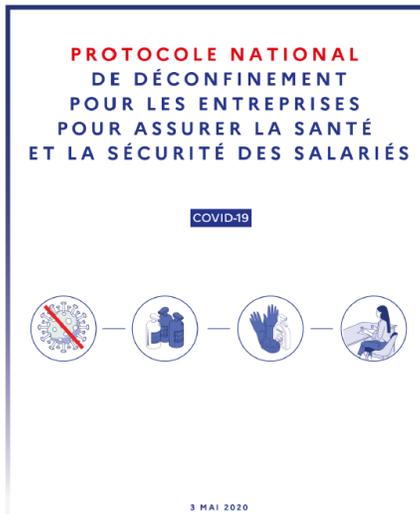
Webinaire 1 MT71 :
Nettoyage et
désinfection

L'analyse des risques définit la nécessité de désinfection : Elle n'est pas systématique, risque de résistance bactériologique suivre procédure INRS ed 6347 :

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206347>



Pour aider à suivre les points du protocole national de déconfinement des entreprises



MT71 à rédigé des Fiches Pratiques pour chacun des points

Equipements de protection individuelle

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail, la démarche de déconfinement mise en place dans chaque entreprise et établissement doit conduire, par ordre de priorité à **1) éviter les risques d'exposition au virus** 2) à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ; 3) à privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle. **la mise à jour du document unique d'évaluation des risques est donc nécessaire.** L'utilisation des masques ne pourra donc être décidée qu'après la mise en place des mesures barrières et, seulement si le risque résiduel de contamination reste trop élevé.

Attention : les EPI mis en place pour le covid19 ne doivent pas remplacer pas les EPI habituels.

Mesures de prévention	Actions			Cible concernée : salariés / entreprises extérieures / clients-visiteurs	Lieux d'application ou tâches concernées
	En place	A mettre en place	Non concerné		
MASQUES					
. Masque FFP2 EN149/CE pour le personnel soignant covid19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
. Masque chirurgical EN14683 / CE pour : Professionnel de santé en charge du dépistage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



Autres informations ressources

Guides métiers - Ministère du travail



Problématiques communes à tous les métiers

Fiche "Gestion des locaux communs et vestiaires"

Fiche "Travail dans l'intérim"

Agriculture, élevage, agroalimentaire, jardins et espaces verts

Commerce de détail, restauration, hôtellerie

Propreté, réparation, maintenance

Industrie, production

Transports, logistique

Toutes les fiches métiers rédigées par le Ministère sont téléchargeables :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Site

gouvernemental:

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Informations ressources :

Annexe DUERP MT71



Rassemble des informations générales pour l'actualisation du DUERP
Webinaire de présentation – sessions régulières sur l'aide à la mise en forme
Téléchargeable sur le site www.mt71.fr

Actions sur le soutien psychologique

Participation à des échanges de pratiques Managers à distance
2 psychologues assurent des entretiens individuels



COVID19

Des questions santé & travail, prévention, un soutien psychologique ?
2 numéros dédiés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

03 58 77 20 08

03 58 77 20 09

ou via covid19@mt71.fr



Merci pour votre attention